

Procès Verbal de La Commission des Grands Projets

Réunion du : 03 AVR 2014

3^{ème} Examen

Province : Settat
 Commune : Sidi Hjj'zj
 Nature du projet : Morcellement
 Situation : Douar ouled Kassam
 Références Foncières : 1799/15
 Pétitionnaire : Ahmed Baghzal et cts
 Maître d'œuvre : Anderson Abdelrhmane

Avis de la Commission Mixte

Vu le projet présenté
 Suite à la C.O.P du 27/2/2014,
 sans objection pour le plan de
 morcellement présenté sur réserve
 de conseil de l'avis de la commune
 et la conservation foncière.

Avis favorable sur

COMMUNE
PROVINCE
A.U.S. R.A.D.E.E.C/O.N.E.F
O.N.E
D.P.A
D.R.E.T/D.P.E.T et c.
PROTECTION CIVILE
AUTRES SERVICES:

Le projet concorde graphiquement avec le tracé des voies d'aménagements. Toutefois, la Commune doit veiller au respect de l'alignement des voies, aux droits des tiers, et à la stabilité des constructions mitoyennes.